

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DES USAGERS AU
CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPE**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 719-1 et L721-1 à L.721-3, D719-1 à D719-47;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'Inspé ;
Vu le Règlement intérieur de l'Inspé ;
Vu l'arrêté n°2025-001-DS portant délégation de signature à Mesdames et Messieurs les Directeurs des composantes d'Aix-Marseille Université ;
Vu la consultation du Comité Electoral Consultatif en sa séance du 10 février 2026 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du
scrutin :**

Collège : F

Sièges à pourvoir : 4 titulaires / 4 suppléants
 Inscrits : 2 636
 Votants : 130
 Bulletins blancs ou nuls : 8
 Suffrages valablement exprimés : 122
 Taux de participation électorale : 4,93%
 Quotient électoral : 30,5

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Voix de la formation	93	3	0	3
Les Survivants	29	0	1	1

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms Titulaires	Noms Suppléants
Voix de la formation	3	Julia MACERA Camille GUILLAUD Victoria ARBAUD	Lucy LALE SANDOZ Cyriane RAMBAUD Diego CAPARROS
Les Survivants	1	Maeva RIBAUT--MARQUES	Thibaut GUERIN

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'Inspé et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'Inspé est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19.03.2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice de l'Inspé



Pascale Brandt-Pomares